

# « Devoir et expérience morale »

## Conférence de Jérôme Ravat

*Ancien élève de l'École Normale Supérieure de Lyon, Jérôme Ravat est professeur agrégé de philosophie, et chercheur associé au CURAPP-ESS (UMR 7319) à Amiens. Il a soutenu en 2012 à l'Université Paris-Sorbonne une thèse intitulée « Philosophie empirique des désaccords moraux, une théorie de l'imaginaire polémique ». Il a dirigé en 2011 l'ouvrage collectif « **La morale humaine et les sciences** » (Éditions Matériologiques). Ses travaux actuels portent principalement sur l'éthique appliquée et la philosophie morale pragmatiste.*

## Introduction

Il convient de souligner la pluralité **des** expériences morales, et cela pour deux raisons :

- D'une part, chacun de nous peut, de façon individuelle, être confronté à **une** certaine expérience morale et il existe une multiplicité de situations individuelles.
- D'autre part, on peut distinguer plusieurs types d'expériences morales :
  - L'expérience morale comme **révélation** : une expérience peut révéler un devoir sous-jacent. Par exemple, si on me pose une question et que je réponds sans hésiter en disant la vérité, se trouve révélé le devoir moral de dire la vérité.
  - L'expérience morale comme **expérimentation** : je puis me trouver devant un conflit de devoirs qui me laisse dans l'incertitude et la perplexité ; par exemple, je sais que j'ai le devoir de dire la vérité mais il me faut mentir pour protéger une personne.
  - L'expérience morale par **comparaison** : je compare une expérience actuelle avec une autre, antérieurement vécue par moi ou par d'autres.

La conférence a pour but de montrer, à travers, notamment, d'exemples empruntés à la bioéthique, en quoi l'expérience du désaccord moral est une expérience fondamentale.

## 1) L'expérience morale comme révélation

C'est l'expérience morale qui me révèle ce que je dois faire, autrement dit, mon devoir. Comment concevoir ce devoir ?

- Il existe, en philosophie morale, une conception dite « moniste » qui admet l'existence d'une valeur ou d'un système de valeurs permettant de juger nos expériences.
  - Exemple 1 : l'utilitarisme. C'est une philosophie qui considère que nos actions ne sont morales que si elles sont utiles au bonheur du plus grand nombre.
  - Exemple 2 : la théologie qui considère que la moralité d'une action se juge par rapport à la volonté divine.
- Le « principisme » qui consiste à énoncer des principes de base pour guider l'action. Dans ce cas, il peut être difficile de hiérarchiser ces principes.
  - Exemple : le principisme dans le domaine médical (théorie élaborée par Beauchamp et Childress en 1979). Il énonce 4 grands principes pour le médecin :
    - Principe d'autonomie : respecter les valeurs du patient
    - Principe de bienfaisance : essayer de lui faire du bien
    - Principe de non-malfaisance : éviter de lui nuire
    - Principe de justice : répartir équitablement les ressources médicales.

Le médecin peut être confronté à l'incertitude quant à la hiérarchisation de ces principes. Mais, à la fin de l'expérience, se révélera le devoir sous-jacent. Cette expérience ne comprend pas simplement la réflexion rationnelle ; l'état émotionnel qui est celui du médecin peut lui révéler ce qu'il doit faire (le dégoût, la peur, la culpabilité, l'indignation, la compassion, la colère ...etc.)

➡ **L'expérience morale comme révélation permet de rendre audibles et visibles nos devoirs.**

L'expérience morale révèle ce qui compte le plus pour nous, ce que nous devons faire par-dessus tout. Mais l'expérience morale est-elle toujours révélatrice de nos devoirs ? Au contraire, ne peut-elle pas porter la suspicion sur nos devoirs ?

## 2) L'expérience morale comme expérimentation

Dans le désaccord moral ou le dilemme, plusieurs devoirs moraux s'affrontent et sont mis à l'épreuve.

Par exemple : un patient en situation critique refuse la transfusion sanguine ; que faire ? Suivre le principe d'autonomie (respecter son choix) ou le principe de bienfaisance (le transfuser) ?

Le problème moral peut avoir un corollaire juridique : suivre ce que la loi recommande ou bien ne pas suivre la loi ?

Dans la perspective du **pragmatisme**, tel que John Dewey (philosophe américain, 1859 – 1952) le conçoit, il ne faut pas partir des principes, mais de l'expérience elle-même. L'expérience morale est **une expérimentation** problématique qui transforme la situation en enquête. La situation est un cas où l'application de la règle est suspendue : nous ne savons pas quel devoir appliquer.

Et qu'est-ce qu'une expérimentation ? C'est fondamentalement **une aventure**, parce que, comme dans les sciences de la nature, l'issue est imprévisible, on ne sait pas ce qu'elle va donner, et parce que l'expérimentation morale modifie à la fois l'objet (la situation et l'action que le sujet entreprend) et le sujet lui-même qui vit la situation (l'expérience transforme le sujet).

Pour le pragmatiste, le désaccord moral est lui-même une expérimentation.

➡ **L'expérimentation morale présente une dimension créatrice parce qu'elle est une aventure qui nous confronte à l'incertitude et à la perplexité.**

### **3) L'expérience morale par transposition ou comparaison**

Dans ce type d'expérience, l'imagination joue un rôle important, elle permet de tisser des similitudes. John Dewey emploie l'expression « *dramatic rehearsal* » : répétition dramatique (au sens « théâtral »). Le sujet cherche mentalement les conséquences et choisit celle(s) qu'il veut : « que se passerait-il si... ? »

Même si la comparaison n'est pas infaillible, elle permet néanmoins d'entrer dans l'expérience morale d'autrui et permet de moraliser l'expérience.

➡ **L'expérience morale par transposition permet d'établir un lien entre le passé, le présent et le futur ; elle jette un pont, aussi, entre ce que nous devons être et ce que nous sommes.**